

**Activités parlementaires**

**Christine Moussounda au contact de sa base**

**René AKONE DZOPE**  
Port-Gentil/Gabon

*La sénatrice du 2e arrondissement, élue sous la bannière de l'Union du peuple gabonais (UPG), échange avec les opérateurs économiques, chefs de quartiers, notables et conseils municipaux.*

LA sénatrice du 2e arrondissement de la commune de Port-Gentil, Christine Moussounda, élue sous la bannière de l'Union du peuple gabonais (UPG), dans son rôle de parlementaire, multiplie des contacts ces derniers jours avec les différentes couches sociales de son rayon politique. Récemment, les élus locaux, chefs de quartiers, notables et opérateurs économiques étaient ses hôtes à la mairie de la circonscription. Christine Moussounda a livré à cette occasion un certain nombre d'informations relatives aux activités de la deuxième chambre du parlement.

"En principe, je dois rendre compte des activités du Sénat aux seuls élus locaux. Mais par souci d'at-



La sénatrice Christine Moussounda remet un exemplaire de son exposé à un opérateur économique.

Photo : Julie Nguimbi

teindre rapidement le plus grand nombre, j'ai associé d'autres personnes à cette réunion", a-t-elle expliqué d'entrée, afin d'éviter

toute interprétation ou commentaire contraire. Elle a enchaîné en expliquant que le Sénat a adopté, durant la deu-

xième session ordinaire (1er mars-28 juin 2019), 11 projets de loi et 2 propositions de loi. Évoquant, par exemple, le

projet de loi portant réglementation du secteur des hydrocarbures en République gabonaise, elle a indiqué que celui-ci vise à

modifier la loi n°011/2014 du 28 août 2014 qui encadre les activités du secteur des hydrocarbures, "car celle-ci est fortement décriée par l'ensemble des acteurs du secteur et des potentiels investisseurs, qui la jugent trop rigide".

Ainsi, a-t-elle précisé, après consultation avec les différents acteurs du secteur, des innovations ont été apportées, notamment sur la flexibilité caractérisée par une baisse significative des taux de la redevance minière proportionnelle et de la redevance superficielle ainsi que l'inclusion de l'impôt sur les sociétés (IS) dans la part des d'hydrocarbures revenant à l'État, au titre du partage de la production, etc.

Christine Moussounda, en pédagogue, a rappelé le rôle du Sénat, à savoir : voter des lois, consentir l'impôt et contrôler l'action du gouvernement. Il y a lieu de noter qu'à chaque étape, l'élue UPG met à la disposition de la population des supports écrits, bien synthétisés, qui les aident à mieux comprendre son exposé.

**Développement local/PDIL 2**

**Élaboration des plans d'aménagements concertés de trois quartiers**

**Fidèle AFANOU EDEMBE**  
Port-Gentil/Gabon

Choisir des zones d'intervention, faire le diagnostic, identifier et classer par ordre de priorité les projets retenus d'un commun accord avec les populations concernées: c'est la méthodologie retenue par la mission qui vient de séjourner à Port-Gentil, avec pour objectif d'élaborer des Plans

*d'aménagements concertés des quartiers (PACQ).*

DANS le cadre de la mise en œuvre de la deuxième phase du projet de développement des infrastructures locales (PDIL 2), la capitale économique a accueilli, dernièrement, l'équipe du cabinet MSA/MBC, conduite par Aly Ba, venue assister la municipalité dans l'élaboration des plans d'aménagements concertés des quartiers (PACQ).



Une phase de sensibilisation dans un quartier retenu.

Photo : Sidonie Ambonguila

Ainsi, pour la phase en cours, trois quartiers sont concernés (île Mancours, trois quartiers dji, Massoukou et Côte

d'Azur). Assistée des techniciens de la cellule technique municipale (CTM), la mission a effectué des visites de terrain, rencontré les différents chefs de quartiers et les populations des zones retenues. Histoire de recueillir leurs préoccupations et des avis sur d'autres priorités de développement.

Il s'agissait donc de relever prioritairement les conditions d'accès aux services de base (voiries, eau potable, éclairage public,

écoles publiques du pré-primaire et du primaire, marchés, dispensaires, etc.). L'inventaire ayant été fait, une liste des projets prioritaires par quartier a été dressée et présentée au maire pour validation. Ces projets seront réalisés dans le cadre du PDIL 2, si les conditions (statut juridique des sites proposés par les populations, contraintes techniques, disponibilité de l'assiette, etc.) sont réunies.

**Environnement/Ville propre**

**Quid des espaces communs ?**

**FAE**  
Port-Gentil/Gabon

Le concept " Port-Gentil ville propre ville prospère" (POG2VP) lancé par le maire Gabriel Tchango et son équipe fait son bonhomme de chemin. EN lançant, il y a quelques mois, le concept " POG2VP ", l'édile de Port-Gentil, Gabriel Tchango, avait invité chacun de ses administrés et/ou Portgentillais à entretenir la devanture



A qui incombe l'entretien de ces espaces publics ?

Photo : Sidonie Ambonguila

de sa concession, sur 5 m donnant sur le domaine public. Prévenant même

que tout contrevenant sera passible des amendes prévues à cet effet. Les auxi-



Le type de passage dont l'entretien pose problème.

Photo : Sidonie Ambonguila

liaires de commandement, c'est-à-dire les chefs de quartiers, avaient été char-

gés de relayer ce message. Dans cette optique, chaque troisième samedi du mois,

les agents municipaux donnent l'exemple. Ils assainissent voies et espaces publics. Mais dans les quartiers, surtout ceux dits sous-intégrés, la machine semble encore grippée. Il existe encore des espaces insalubres. Le cas des voies séparant les concessions, souvent empruntées par de nombreux piétons. La question est donc de savoir à qui incombe l'entretien de ces espaces. Pour les riverains, ces surfaces relèvent du domaine public. Donc de la mairie.